

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° II-2978

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 38**

I. – À la vingt-huitième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 5 054 »

le nombre :

« 4 731 ».

II. – En conséquence, à la trente et unième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« 6 545 »

le nombre :

« 6 868 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est le pendant de l'amendement II-2957. Il vise à relever de 323 ETPT le plafond d'emplois de Météo-France en 2021.

Météo-France est une des grandes victimes du plan "Action publique 2022". Au début du quinquennat, le ministère de la transition écologique et le le ministère des comptes publics ont conditionné l'octroi des crédits pour l'investissement indispensable dans le nouveau supercalculateur

à des baisses d'effectifs de 95 ETPT par an en moyenne, à des réorganisations et à des plans d'économies tout à fait catastrophiques pour l'opérateur.

Faut-il rappeler le rôle de cet opérateur dans la prévision des événements climatiques extrêmes qui ravagent de plus en plus souvent des territoires entiers de notre pays ? Faut-il rappeler qu'il est partie intégrante du GIEC et consacre une partie importante de son activité aux modélisations de l'évolution du climat ?

Le plafond d'emplois de Météo-France a été abaissé de 323 ETPT entre 2017 et 2020.

Il est proposé par cet amendement de revenir sur ces suppressions.

En compensation, il est proposé d'abaisser à due concurrence le plafond d'emplois de la Société du Grand Paris, qui connaît une hausse de 290 ETPT pour la seule année 2021.